

## **MAIRIE D'AURADÉ**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

#### **Absents Excusés :**

Messieurs Philippe CASTAING et David POMIES.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Claude SERVAT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

#### **Ordre du Jour :**

- Délibération pour le transfert MJC : Fixation des attributions de compensation
- Délibération pour la suppression du budget du CCAS
- Délibération pour la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles primaires de l'Isle-Jourdain
- Décision Modificative N°2
- Personnel Communal : Avancement de grade - Recrutement
- Carte Communale : Réunion du 26 novembre 2015
- Organisation et Gestion de la salle des fêtes
- Elections régionales : Planning
- Colis de Noël
- Questions diverses (proposition de recensement...)

## 1- DÉLIBÉRATION POUR LE TRANSFERT MJC : FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie le 5 octobre 2015, pour évaluer les charges transférées par la commune de L'ISLE-JOURDAIN suite au transfert de la Maison des Jeunes et de la Culture, au 19/02/2015.

Monsieur le Maire lit le rapport et le relevé des décisions de la C.L.E.C.T. joints en annexe aux membres de l'assemblée délibérante, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert de charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C 1°bis du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et d'un vote de chacun des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreux enfants d'Auradé, fréquente la MJC. De ce fait le coup pour la Commune est plus élevé et il est impacté sur l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire précise que ce coût sera recalculé tous les ans selon le nombre d'inscriptions.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2015 et à compter de l'année 2016.

### Pour l'année 2015 :

COMMUNES	AC 2014	DSC 2014	Total 2014	Transfert MJC 2015	AC 2015	DSC 2015	Total 2015
AURADE	11 268	28 999	40 267	- 2 405	8 863	28 999	37 862
BEAUPUY	19 493	8 022	27 515	-392	19 101	8 022	27 123
CASTILLON SAVES	374	16 645	17 019	-503	-129	16 645	16 516
CLERMONT SAVES	11 481	18 193	29 674	-1 063	10 418	18 193	28 611
ENDOUFIELLE	56 216	24 206	80 422	-1 762	54 454	24 206	78 660
FONTENILLES	951 082		951 082	-168	950 914		950 914
FREGOUVILLE	16 271	14 228	30 499	-447	15 824	14 228	30 052
LIAS	127 386	13 654	141 040	-364	127 022	13 654	140 676
L'ISLE JOURDAIN	355 788	512 287	868 075	-120 569	235 219	512 287	747 506
MARESTAING	20 021	8 962	28 983	-839	19 182	8 962	28 144
MONFERRAN-SAVES	14 048	49 009	63 057	-1 398	12 650	49 009	61 659
PUJAUDRAN	- 37 825	77 479	39 654	-1 594	-39 419	77 479	38 060
SEGOUFIELLE	- 44 391	64 565	20 174	-1 426	-45 817	64 565	18 748
RAZENGUES	13 378	12 498	25 876	-1 035	12 343	12 498	24 841
TOTAL	1 514 590	848 747	2 363 337	-133 965	1 380 625	848 747	2 229 372

## À compter de l'année 2016

COMMUNES	AC 2014	DSC 2014	Total 2014	Transfert MJC 2016	AC 2016	DSC 2016	Total 2016
AURADE	11 268	28 999	40 267	-2 784	8 484	28 999	37 483
BEAUPUY	19 493	8 022	27 515	-453	19 040	8 022	27 062
CASTILLON SAVES	374	16 645	17 019	-583	-209	16 645	16 436
CLERMONT SAVES	11 481	18 193	29 674	-1 230	10 251	18 193	28 444
ENDOUIELLE	56 216	24 206	80 422	-2 040	54 176	24 206	78 382
FONTENILLES	951 082		951 082	-194	950 888		950 888
FREGOUVILLE	16 271	14 228	30 499	-518	15 753	14 228	29 981
LIAS	127 386	13 654	141 040	-421	126 965	13 654	140 619
L'ISLE JOURDAIN	355 788	512 287	868 075	-139 566	216 222	512 287	728 509
MARESTAING	20 021	8 962	28 983	-971	19 050	8 962	28 012
MONFERRAN- SAVES	14 048	49 009	63 057	-1 619	12 429	49 009	61 438
PUJAUDRAN	- 37 825	77 479	39 654	-1 845	-39 670	77 479	37 809
SEGOUIELLE	- 44 391	64 565	20 174	-1 651	-46 042	64 565	18 523
RAZENGUES	13 378	12 498	25 876	-1 198	12 180	12 498	24 678
TOTAL	1 514 590	848 747	2 363 337	-155 073	1 359 517	848 747	2 208 264

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote pour le transfert MJC et la fixation des attributions de compensation pour 2015 et 2016 :

*Pour : 13*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Unanimité : 7*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le rapport et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 5 octobre 2015,
- **De FIXER** les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux ci-dessus, pour l'année 2015 et à compter de l'année 2016.

## **2- DÉLIBÉRATION POUR LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon l'article 79 de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), publiée au Journal officiel du 8 août 2015, il est possible à présent aux communes de moins de 1500 habitants, par délibération du Conseil Municipal, de supprimer leur budget CCAS quand celui-ci ne fonctionne plus ou très peu.

Monsieur le Maire rappelle que le budget du CCAS pour notre Commune est utilisé seulement, lors des colis de Noël. De ce fait, il propose de supprimer ce budget et d'intégrer l'état de l'actif au budget de la Commune au 31/12/2015.

Monsieur le Maire, soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :**

- **De supprimer le budget du CCAS**
- **D'intégrer l'état de l'actif au budget de la Commune au 31/12/2015**

## **3- DÉLIBÉRATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ISLE-JOURDAIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de participation pour la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles primaires de l'Isle-Jourdain pour l'année scolaire 2014-2015 pour l'enfant Solène LACIME. Il précise que cet enfant est dans une classe spécialisée (CLIS).

Il précise que l'école primaire d'Auradé n'est pas dans la capacité d'accueillir cet enfant, que de ce fait, la Commune doit participer au frais de scolarité.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le coût s'élève à 830.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De prendre en charge la somme de 830.00€ pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de l'Isle-Jourdain pour l'année scolaire 2014-2015**

## **4- DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative, pour virements de crédits doit être prise. En effet, lors de l'établissement du budget, l'assurance du personnel (environ 8000.00€) avait été imputé au compte 616-Primes d'Assurances- Chapitre 011.

Hors cette assurance doit obligatoirement être imputée au compte 6455-Cotisations assurances du personnel – Chapitre 012.

Il faut aujourd'hui prévoir un virement de crédit du chapitre 011 au chapitre 012 de 8100.00€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6042 : achats prestation de service	8100.00€	
<b>TOTAL Chapitre 011</b>	<b>8100.00€</b>	
6411 : Personnel titulaire		7000.00€
6413 : Personnel non titulaire		1100.00€
<b>TOTAL Chapitre 012</b>		<b>8100.00€</b>

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **La décision modificative N°2**

#### **5- PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE - RECRUTEMENT**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que vu son ancienneté en tant qu'agent communal, Monsieur Robert BOUAS va être promu au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> classe à compter du 01 janvier 2016.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponible en raison de congé maladie, annuel, maternité, accomplissement du service civil... Il précise également que pour ces motifs, les contrats sont établis pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant son départ.

Il informe le Conseil Municipal qu'un agent devait s'absenter pour raison médicale en novembre, que cette absence et finalement reportée en janvier. Il précise que ce besoin de recrutement d'agents non titulaires est indispensable, lors des absences à l'école.

Monsieur le Maire demande d'ouvrir au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, en fonction des besoins et dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité au vu des motivations formulées :**

- **D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents non titulaires**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires dans les conditions suivantes :**

Emplois	Grade	Niveau de rémunération
Agents des écoles et des services techniques	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> échelon
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> échelon

## 6- CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion publique a eue lieu jeudi 26 novembre pour présenter aux habitants de la Commune le projet de révision de la carte communale. Monsieur le Maire rappelle que cette procédure a deux objectifs :

- Répondre à l'évolution du cadre législatif (lois Grenelle, Alur, SCOT...)
- Adapter la carte communale aux nouveaux besoins et projets.

Il rappelle qu'un diagnostic a été réalisé par le bureau d'étude Atelier Urbain et que le projet de la carte communale a été étudié après analyse des futurs projets.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a lieu jeudi 10 décembre afin de présenter ce projet de révision aux personnes publiques associés (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Syndicats divers...).

A la suite de cette réunion, le Conseil Municipal arrêtera le projet de carte communale et suivra une phase de consultation (Personnes publiques associées, enquête publique, approbation de la carte communale).

## 7- ORGANISATION ET GESTION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil Municipal, un groupe de travail a été nommé afin de travailler sur une nouvelle organisation et gestion de la salle des fêtes.

Suite à une réunion de ce groupe, Monsieur le Maire fait lecture du nouveau règlement et contrat de location ainsi que la fiche « état des lieux ».

Monsieur le Maire précise que ce règlement rentrera en vigueur à partir du 01 janvier 2016. A partir de cette date, les personnes souhaitant réserver la salle des fêtes devront obligatoirement déposer le contrat de location une semaine avant la manifestation, en joignant une attestation de responsabilité civile de leur assurance. Les réservations se feront uniquement au secrétariat de Mairie.

Un état des lieux sera réalisé avant et après la location par un agent communal. Si le règlement n'est pas respecté, une partie ou la totalité de la caution sera alors encaissée.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location de la salle restent inchangés :

- Location diverses : 100.00€
- Location mariage : 200.00€
- Entreprise demi-journée : 50.00€

La caution sera désormais de 1000.00€ a libellé à l'ordre du foyer des Associations.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

*Pour : 13*  
*Abstention : 0*  
*Contre : 0*  
*Unanimité : 7*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **De valider le règlement et le contrat de location ainsi que l'état des lieux pour leurs entrées en vigueur au 01/01/2016**
- **De valider les tarifs mentionnés ci-dessus**
- **De nommer Monsieur Alexandre POLIANI, élu référent à la gestion de la salle des fêtes.**

#### **8- ELECTIONS REGIONALES : PLANNING**

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre. Les élus devront être présents pour le déroulement de ces élections. Un planning est alors mis en place afin.

#### **9- COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Colis de Noël » a été renouvelée cette année. Il indique que ces colis devront être distribués avant les fêtes de Noël. Des groupes sont alors formés. Mme BAYLAC aura la charge de répartir chaque groupe sur un territoire donné.

#### **10- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Maire souhaite tout d'abord remercier Mme ARRANZ qui chaque année dépose à la Mairie un don pour le cimetière.
- Madame BAYLAC, informe l'assemblée que certaines personnes souhaitent réserver des emplacements pour le columbarium. Monsieur le Maire indique que la réglementation sur les columbariums sera étudiée et présentée au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire précise que l'inauguration du calvaire aura lieu le samedi 12 décembre à 16h30 au cimetière d'Auradé.
- Monsieur SERVAT demande si le dossier du permis de construire du boulodrome a été déposé. Monsieur le Maire indique que le dossier doit être validé par l'architecte avant de pouvoir être déposé au service instructeur de la C.C.G.T.
- Monsieur LAMAGAT demande si une date a été fixée pour l'inauguration de la Mairie. Monsieur le Maire précise que les travaux devrait se finir en janvier. De ce fait l'inauguration aura lieu qu'en février.
- Monsieur CASONATO demande si les travaux de voirie vont être effectués. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise ARESSY doit intervenir la semaine 50.
- Monsieur POLIANI indique qu'il va réceptionner les 3 ordinateurs donnés par Airbus. Il faudra donc réfléchir à une bonne répartition.

- Monsieur LAMAGAT demande le rôle de Monsieur VIGNON, lors de la séance des TAP. Monsieur le Maire rappelle que le recrutement de Monsieur VIGNON a été une obligation de la Commune, et non un besoin. Il est là pour diriger les TAP et devra réaliser un compte-rendu dans le cadre du projet éducatif territorial.
- Monsieur le Maire, propose de mettre en place un projet de recensement. Ce projet permettrait de recenser les habitants de la Commune (anciens et nouveaux) et de récupérer les informations (courriel) afin de communiquer électroniquement avec tous les administrés. Ce recensement pourrait être effectué par la Secrétaire de Mairie et un agent communal. L'assemblée valide ce projet.

Séance levée à 23h30